

NEWSLETTER

Nº 1/2019

26 février 2019

LES JEUNES ET LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL

La situation des jeunes de 18 à 24 ans sur le marché de l'emploi luxembourgeois a récemment fait incursion dans l'actualité jusqu'à s'inviter dans les débats au sein de la Chambre des députés. Cet intérêt inopiné pour la situation des jeunes travailleurs et le risque de pauvreté auquel ils sont exposés s'explique par une récente publication d'Eurostat 1 sur cette thématique.

La CSL profite de cet intérêt pour faire le point sur les causes de la pauvreté au travail des jeunes et d'attirer plus largement l'attention sur la progression du risque de pauvreté au travail.

Pour ce qui est des jeunes, la situation résulte de deux phénomènes conjoints qui peuvent être aisément mis en lumière, mais qui sont largement ignorés, voire écartés, dans les débats.

D'une part, il s'agit des caractéristiques propres aux jeunes travailleurs qui font qu'ils sont plus exposés au risque de pauvreté : du fait de leur âge, ils ont de façon générale un niveau d'éducation plus faible et n'ont que peu d'expérience professionnelle, ce qui a un impact non négligeable sur leur niveau de rémunération. Par ailleurs, ils travaillent dans des secteurs peu rémunérateurs et sont, de surcroît, plus exposés aux formes de travail atypiques, comme le travail à temps partiel ou en contrat temporaire.

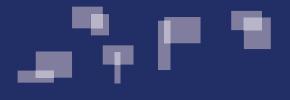
D'autre part, leur situation est l'un des symptômes d'un mal plus grand : celui de la proportion élevée et croissante de working poor au Luxembourg, une progression que la CSL dénonce régulièrement dans ses publications, et notamment dans son Panorama social annuel. En effet, en comparaison européenne, le Grand-Duché est la lanterne rouge du classement en ce qui concerne le taux de risque de pauvreté au travail. Avec 13,2%, le Luxembourg affiche la pire performance européenne en la matière et se place de façon peu reluisante derrière des pays comme l'Espagne (11,5%), la Bulgarie, l'Italie (toutes deux 10,1%) ou la Hongrie (9%), tandis que la Belgique, la République tchèque ou encore la Finlande affichent des taux inférieurs à 4% et que la movenne de la zone euro (ZE) s'établit à 7,8%.

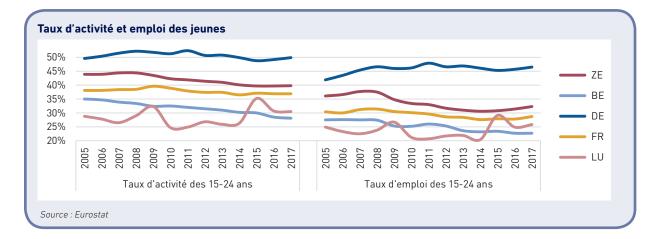
Afin de s'attaquer aux raisons de la pauvreté laborieuse des jeunes, il convient de poser les bases en s'intéressant tout d'abord à leur présence sur le marché de l'emploi luxembourgeois. Les jeunes résidents de moins de 24 ans sont relativement peu présents sur le marché du travail : tant leur taux d'activité ² que leur taux d'emploi ³ comptent parmi les plus bas au sein de l'Union européenne (UE). Ainsi, un peu moins d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans est actif et seul un quart est occupé.



18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg T +352 27 494 200 F +352 27 494 250 www.csl.lu csl@csl.lu

- 1. Voir: https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/DDN-20190122-1
- 2. Le taux d'activité est, pour une classe d'âge donnée, le rapport entre le nombre de personnes actives (occupées ou à la recherche d'un emploi) et le nombre total de personnes.
- 3. Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes occupées à la population de la même classe d'âge.

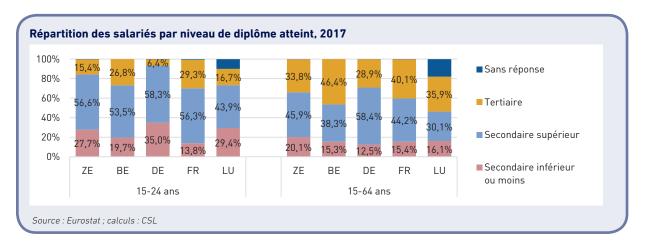




Dans le même temps, le Grand-Duché affiche, avec 5,9% en 2017, l'un des plus faibles taux « NEET ⁴ » au sein de l'UE, devancé uniquement par les Pays-Bas (4% en 2017). Dès lors, la très grande majorité des jeunes du Luxembourg est soit occupée, soit en formation ou enseignement.

Pour ceux qui tentent à un jeune âge leurs chances sur le marché de l'emploi, force est de constater qu'ils ont tendance à être plutôt faiblement qualifiés. En effet, parmi les jeunes travailleurs de 15 à 24 ans, près d'un tiers a un niveau de diplôme correspondant au mieux au cycle inférieur de l'enseignement secondaire, tandis que 44% ont accompli le cycle su-

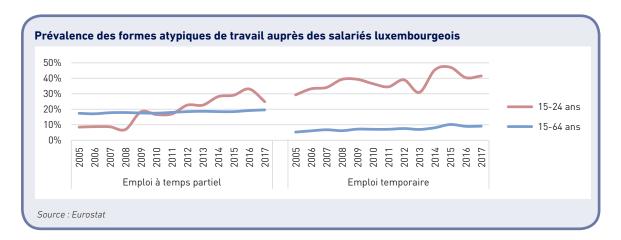
périeur du secondaire. Ceux qui disposent d'études post-secondaires constituent dès lors une minorité de seulement 17%. Si la situation est similaire dans les pays voisins, il convient toutefois de noter que la proportion de jeunes très peu qualifiés sur le marché de l'emploi luxembourgeois compte parmi les plus élevées en Europe, seulement devancée par l'Allemagne.



En comparaison avec la population occupée en âge de travailler (c'est-à-dire ayant entre 15 et 64 ans), la différence dans la distribution des travailleurs résidant au Luxembourg selon leur niveau de diplôme est flagrante, d'autant plus qu'elle est nettement plus marquée que dans certains autres pays, comme par exemple la Belgique et la France.

Cependant, il convient de garder à l'esprit qu'au Luxembourg et dans une moindre mesure dans les pays voisins, seule une minorité de jeunes est active, tandis que la plupart d'entre eux poursuit des études. Par ailleurs, certains des jeunes qui travaillent le font dans le cadre de formations, notamment par alternance, combinant séquences d'études dans un établissement d'enseignement et séquences de travail auprès d'un employeur.

Ainsi, un peu plus de la moitié (56%) des jeunes du Grand-Duché qui travaillent à temps partiel et 11% de ceux ayant un contrat de travail limité dans le temps donnent comme explication à cette situation le fait d'être dans l'éducation ou la formation professionnelle.



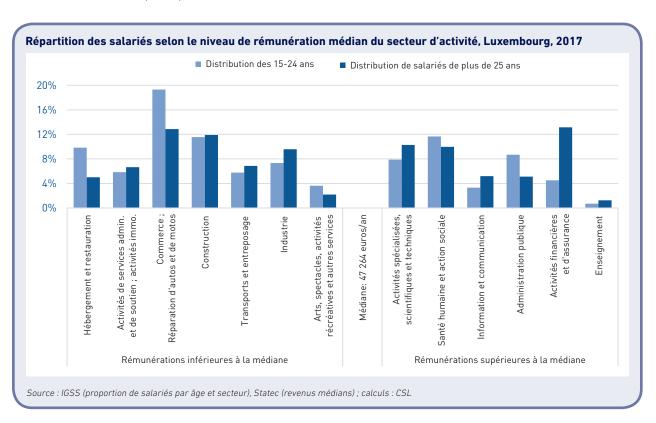
De ces deux points de vue, au Luxembourg, les jeunes travailleurs ne sont certes pas plus mal lotis que leurs collègues plus âgés ou leurs homologues des pays voisins, mais l'on sait que l'emploi à temps partiel et/ou temporaire a un impact négatif sur le risque de pauvreté. Ainsi, un travailleur à temps partiel connait au Luxembourg un taux de risque de pauvreté de 17,4% contre 12,2% pour un travailleur à temps plein. Pour ce qui est des travailleurs en contrat à durée indéterminée, le taux de risque de pauvreté

s'élève à « seulement » 11,5%, soit trois fois moins que celui des travailleurs ayant un contrat temporaire (31,4%).

Ainsi, la pauvreté des jeunes travailleurs peut en bonne partie s'expliquer par les effets délétères induits par les contrats de travail qui les lient à leur employeur.

Au-delà de ce facteur de risque, il appert que les jeunes actifs sur le marché de l'emploi luxembourgeois sont surreprésentés dans les secteurs d'activité qui rémunèrent le moins bien leurs salariés et sous-représentés dans les secteurs les plus rémunérateurs.

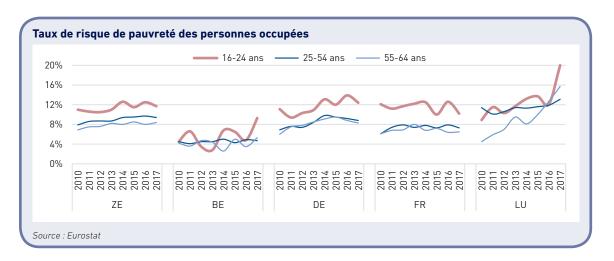
Les deux secteurs d'activité dans lesquels les jeunes sont le plus surreprésentés, à savoir le commerce et l'hébergement et restauration, les revenus médians sont 25%, respectivement 40% inférieurs à la médiane de tous les revenus salariaux ⁵. Ces revenus sont d'autant plus faibles que les jeunes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel que les autres travailleurs.



^{5.} Selon la plus récente enquête sur la structure des salaires du Statec (voir Bulletin du Statec n°1-2017), le revenu annuel médian pour l'ensemble des salairés était de 47 264 euros en 2014. Dans le commerce, cette même année, la médiane du revenu s'élevait à 34 699 euros, tandis que dans l'hébergement/restauration elle n'était que de 28 478 euros.

_**+ F *

Dès lors, il ne semble guère étonnant que les jeunes, cumulant plusieurs handicaps (contrats précaires, emplois dans des secteurs peu rémunérateurs, travail temporaire) connaissent un taux de risque de pauvreté particulièrement élevé par rapport à leurs homologues européens.



La mauvaise performance du Luxembourg en termes de pauvreté laborieuse des jeunes doit néanmoins être replacée dans un contexte plus large qui est celui du statut de lanterne rouge du Grand-Duché en termes de risque de pauvreté laborieuse. En effet, le Luxembourg affiche pour toutes les catégories d'âge de la population en âge de travailler une proportion de working poor nettement plus élevée qu'en moyenne européenne. Qui plus est, la tendance à moyen terme est clairement négative.

Taux de variation annuel moyen du taux de risque de pauvreté au travai 2005-2017					
	ZE	BE	DE	FR	LU
16-24 ans	3,7%	5,5%	4,9%	1,8%	2,4%
25-54 ans	2,2%	1,4%	5,7%	1,8%	2,4%
55-64 ans	0,8%	4,6%	3,2%	1,0%	10,2%

Pour le cas spécifique des jeunes, certains sont tentés de minimiser le phénomène des working poor en invoquant que les jeunes ne peuvent bénéficier de certains transferts sociaux ⁶ ou qu'ils jouissent potentiellement d'un logement gratuit auprès de leurs parents. Toutefois, il convient de ne pas oublier que le taux de risque de pauvreté au travail affecte, quoique dans des proportions différentes, un nombre croissant de travailleurs de tout âge.

Comme la Chambre des salariés l'a déjà constaté à maintes reprises, il s'agit là d'une tendance de fond plus complexe qui est à l'œuvre. Ainsi, la précarisation accrue des formes d'emploi (temps partiel ou emploi temporaire par exemple), l'augmentation continue des inégalités de revenus et la désindexation rampante des transferts sociaux font certainement partie des principales raisons menant à ces développements délétères.